

2014/6309 - LYON 5E - DESAFFECTATION EMPRISE
COMPLEMENTAIRE DE TERRAIN POUR BAIL
EMPHYTEOTIQUE IMMEUBLE DE LOGEMENT 56, RUE
PIERRE VALDO (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2010/2650 du 12 juillet 2010, le Conseil municipal a approuvé la désaffectation d'un bâtiment à usage de logements relevant du domaine public scolaire du groupe scolaire « Les Gémeaux » et situé au 56 rue Pierre Valdo à Lyon 5^e. Ces anciens logements d'instituteurs doivent être mis à disposition prochainement à bailleur social, au moyen d'un bail emphytéotique administratif.

Au cours de l'instruction de ces dossiers entre les services de la ville et ceux du bailleur social retenu, il est apparu qu'une emprise complémentaire devait être mise à disposition de l'emphytéote. Située à l'Est du bâtiment, cette bande de terrain séparera les logements, et notamment les fenêtres qui sont à l'aplomb, de la cour de l'école.

La parcelle BL58 sera divisée suivant le projet de délimitation joint au rapport. Les travaux d'aménagement consisteront en la pose d'une clôture de séparation.

Pour permettre la mise à disposition au bailleur social dans les meilleures conditions, il apparaît nécessaire de prononcer la désaffectation du domaine public à usage scolaire de cette emprise complémentaire que constitue cette bande de terrain. »

Vu l'avis de M. le Préfet du Rhône ;

Vu l'avis de Mme le Maire du 5^e ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 5^e arrondissement ;

Oui l'avis de sa Commission Education – Petite Enfance ;

DELIBERE

1 Le Conseil municipal prononce la désaffectation du domaine public à usage scolaire de l'emprise complémentaire d'une partie de la parcelle BL 58 actuellement en cours de division parcellaire.

2- M. le Maire est autorisé à signer tout acte administratif nécessaire à cette opération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL